## Convention de règlement relative aux pensionnats indiens Renseignements généraux sur les crédits personnels

#### Que sont les crédits personnels :

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (« CRRPI ») prévoit que lorsque toutes les sommes au titre du paiement d'expérience commune (PEC) auront été versées, s'il reste plus de quarante millions de dollars (40 millions \$) dans le fonds, ils seront répartis proportionnellement entre tous ceux qui ont reçu un paiement d'expérience commune jusqu'à concurrence de trois mille dollars (3 000 \$) par personne sous forme de crédits personnels à des fins éducatives.

- Les bénéficiaires du PEC pourront choisir de transférer leurs crédits personnels à certains membres de leur famille comme le prévoit la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens;
- Les modalités et conditions pertinentes aux crédits personnels ont été élaborées par le gouvernement du Canada et l'Assemblée des Premières Nations et par le gouvernement du Canada et les représentants des Inuits. Ensemble, ils ont dressé la liste des programmes, des services et des établissements d'enseignement admissibles;
- Toutes les sommes qui resteront dans le fonds en fiducie après l'allocation des crédits personnels admissibles seront transférées, dès que possible après le 1 juin 2015, au National Indian Brotherhood Trust Fund (fonds fiduciaire de la Fraternité nationale des Indiens) et à l'Inuvialuit Education Fund (fondation de l'éducation inuvialuite), qui s'en serviront pour financer des programmes d'éducation.

On estime actuellement que le fonds en fiducie excédera le seuil de 40 millions \$ requis pour déclencher la mise en œuvre des crédits personnels qui permettra aux bénéficiaires du PEC d'obtenir une part égale des « crédits personnels », sans valeur monétaire, s'établissant à une valeur maximale de 3 000 \$ pour services éducatifs personnels ou collectifs.

### Où pouvez-vous utiliser vos crédits personnels :

Les crédits personnels peuvent être utilisés pour obtenir des services éducatifs fournis par des entités ou des groupes éducationnels approuvés conjointement par l'Assemblée des Premières Nations et par le gouvernement du Canada, ainsi que par les représentants des Inuits et par le gouvernement du Canada.

Les membres des Premières Nations, les Métis et tous les autres membres non inuits bénéficiaires du PEC peuvent choisir de mettre en commun leurs crédits personnels avec d'autres bénéficiaires et cessionnaires du PEC afin d'élaborer et de participer à des programmes éducatifs spécifiques. Ces services éducatifs collectifs seraient destinés à la préservation, la réappropriation, la mise en valeur ou la compréhension des identités, de l'histoire, des cultures ou des langues autochtones.

Les bénéficiaires inuits du PEC peuvent choisir de mettre en commun leurs crédits personnels avec d'autres bénéficiaires et cessionnaires du PEC dans le but de participer à des services éducatifs collectifs, y compris ceux visant la préservation, la réappropriation, la mise en valeur ou la compréhension des identités, de l'histoire, des cultures ou des langues des Inuits. Si vous désirez participer à des programmes inuits culturels et langagiers collectifs et si vous désirez obtenir de l'aide auprès de votre organisme de revendications territoriales inuits, veuillez communiquer avec votre organisation de revendications territoriales inuits signifie la Société régionale Inuvialuit, la Société Makivik ou la Société Nunavut Tunngavik Incorporated.

Les programmes ou services éducatifs comprennent, entre autres, ceux offerts par les universités, collèges, écoles de métiers ou de formation ou qui ont trait à l'alphabétisation ou aux métiers, ainsi que des programmes ou services qui ont trait à la préservation, la réappropriation, la mise en valeur ou la compréhension des langues, des cultures ou de l'histoire des autochtones. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements, y compris la liste des entités et des groupes éducationnels approuvés, sur le site Web officiel des tribunaux à www.residentialschoolsettlement.ca ou en composant le numéro de téléphone sans frais relatif aux crédits personnels 1-866-343-1858 ou le 1-877-627-7027 (ATME).

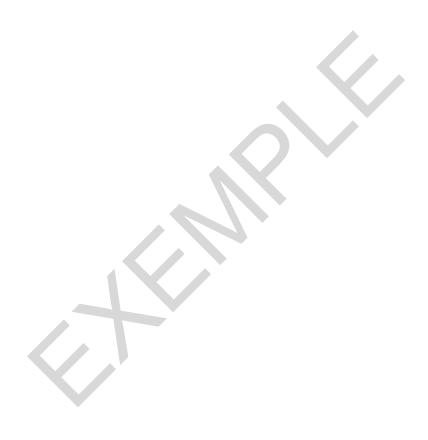
#### Que dois-je faire :

Vous avez deux (2) choix :

1. Vous pouvez choisir d'utiliser les crédits personnels auxquels vous avez droit pour vous-même et ou pour des membres de votre famille en remplissant le Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels ci-joint (voir ce qui suit pour de plus amples renseignements).

OU

2. Vous pouvez choisir de ne pas utiliser vos crédits personnels. Si tel est votre choix, vous n'avez rien à faire. NE remplissez PAS le formulaire ci-joint. La valeur des crédits personnels auxquels vous avez droit restera dans le fonds en fiducie relatif au PEC. Tel qu'indiqué dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, toutes les sommes qui resteront dans le fonds en fiducie après l'allocation des crédits personnels admissibles seront transférées au National Indian Brotherhood Trust Fund (fonds fiduciaire de la Fraternité nationale des Indiens) et à l'Inuvialuit Education Fund (fondation de l'éducation inuvialuite), qui s'en serviront pour financer des programmes d'éducation pour les anciens élèves et leurs familles.



# Convention de règlement relative aux pensionnats indiens Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels (« formulaire »)

### **Directives**

Le Formulaire sur la reconnaissance de crédits personnels ci-joint a été rédigé pour vous. Il ne peut être remis à quiconque à des fins d'utilisation. Les représentants personnels sont priés de se référer à l'étape 1 - Renseignements personnels ci-dessous.

Veuillez remplir le formulaire ci-joint si vous choisissez d'utiliser les crédits personnels. Veuillez noter que la valeur de vos crédits personnels sera transmise directement à l'entité ou au service éducationnel collectif où vous choisissez d'utiliser vos crédits et non à vous-même, à vos représentants successoraux et/ou aux membres de votre famille.

Veuillez lire attentivement toutes les questions et demandes de renseignements avant de répondre. Veuillez utiliser un stylo à encre noire ou bleue. Toute réponse incomplète pourrait causer des retards sinon le rejet de votre demande.

IMPORTANT : La date de présentation de votre Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels est le 9 mars 2015 au plus tard. La marque postale du formulaire DEVRA montre un date en avant le 9 Mars 2015, ou il sera rejeté.

#### Étape 1 – Renseignements personnels :

Veuillez lire et remplir la Section A – Renseignements sur le bénéficiaire du PEC.

Si vous êtes un représentant personnel, vous devez également remplir la Section B – Renseignements sur le représentant personnel. Les représentants personnels doivent également justifier leur droit d'agir au nom du bénéficiaire du PEC avec le Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels.

Si une personne vous a aidé à remplir le présent formulaire, veuillez remplir la Section C.

#### Étape 2 - Veuillez décider comment vous utiliserez vos crédits personnels :

Veuillez lire et remplir la Section D pour nous apprendre comment vous utiliserez vos crédits personnels.

IMPORTANT : Vous ne pouvez choisir qu'une (1) des options suivantes. Chaque option peut être subdivisée de plusieurs façons tel qu'indiqué dans le Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels. Lorsque vous aurez transmis votre formulaire à l'Administrateur, vous ne pourrez plus changer d'options.

- **Option 1 :** Utiliser tous les crédits personnels pour vous-même.
- Option 2 : Utiliser certains crédits personnels pour vous-même et en transférer à un (1) membre de votre famille. Vous devez conserver une valeur minimale de 1 000 \$ pour vous-même, et le total de crédits combinés pour vous-même et pour le membre de votre famille ne doit pas excéder 3 000 \$. Vous et le membre de votre famille pouvez utiliser vos crédits personnels soit auprès d'une entité OU d'un service éducationnel collectif.
- Option 3: Transférer tous vos crédits personnels à un (1) membre de votre famille.
- Option 4: Transférer tous vos crédits personnels à deux (2) membres de votre famille. Vous devez transférer une valeur minimale de 1 000 \$ à un (1) des membres de votre famille et le total combiné pour les deux (2) membres de votre famille ne doit pas excéder 3 000 \$. Chaque membre de votre famille peut utiliser vos crédits personnels auprès d'une entité ou d'un service éducationnel collectif.

#### « Membre de la famille » signifie :

- (i) le conjoint, enfant\*, petit-fils, parent, grand-parent ou frère ou sœur d'un bénéficiaire du PEC;
- (ii) le conjoint d'un enfant\*, petit-enfant, parent, grand-parent ou frère ou sœur d'un bénéficiaire du PEC;
- (iii) un ancien conjoint d'un bénéficiaire du PEC;
- (iv) un enfant\* ou un autre descendent d'un petit-enfant d'un bénéficiaire du PEC;
- (v) une personne du même sexe ou du sexe opposé d'un bénéficiaire du PEC qui a cohabité durant une période d'au moins un (1) an avec le bénéficiaire du PEC immédiatement avant le décès de ce dernier;
- (vi) une personne du même sexe ou du sexe opposé d'un bénéficiaire du PEC qui cohabitait avec le bénéficiaire du PEC au moment du décès de ce dernier et dont le bénéficiaire du PEC subvenait à ses besoins ou était tenu par la loi de subvenir à ses besoins à la date de son décès;
- (vii) toute autre personne à qui un bénéficiaire du PEC avait subvenu à ses besoins pendant une période d'au moins trois (3) ans immédiatement avant son décès; et;
- (viii) une personne du même sexe ou du sexe opposé d'un bénéficiaire du PEC qui avait cohabité pendant une période d'au moins un (1) an avec le bénéficiaire du PEC immédiatement avant que le bénéficiaire du PEC transmette un Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels à l'agent du fiduciaire;
- (ix) une personne du même sexe ou du sexe opposé d'un bénéficiaire du PEC qui cohabitait avec le bénéficiaire du PEC immédiatement avant que le bénéficiaire du PEC transmette un Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels à l'agent du fiduciaire et à qui le bénéficiaire du PEC subvenait aux besoins ou était tenu par la loi de subvenir à ses besoins; et
- (x) toute autre personne à qui un bénéficiaire du PEC avait subvenu aux besoins pendant une période d'au moins trois (3) ans immédiatement avant de transmettre un Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels à l'agent du fiduciaire.

#### Étape 3 - Veuillez signer le formulaire :

Veuillez lire et remplir la Section E – Déclaration et signature afin de confirmer votre décision.

### Étape 4 – Veuillez transmettre le formulaire :

Après avoir rempli le formulaire, veuillez le vérifier afin de vous assurer d'avoir dûment rempli toutes les sections pertinentes. Veuillez déchirer les feuillets de directives du livret, car il n'est pas nécessaire de les transmettre à l'Administrateur avec votre formulaire dûment rempli. Si vous êtes un représentant personnel, veuillez inclure des documents à l'appui de votre autorisation d'agir au nom du bénéficiaire du PEC. Veuillez écrire le numéro d'identification de la transaction du bénéficiaire du PEC sur chaque page supplémentaire présentée. Veuillez photocopier vos documents pour vos dossiers avant de les transmettre à l'Administrateur. Adressez le formulaire rempli et les pièces justificatives à :

Administrateur des crédits personnels
Pièce 3 - 505, 133, rue Weber N Waterloo, ON N2J 3G9
ou par télécopieur à 1-888-842-1332
ou par courriel à PICreditsPersonnels@crawco.ca

#### Étapes subséquentes

Sur réception de votre formulaire, nous vous ferons parvenir une lettre d'accusé de réception par la poste pour vous faire savoir que nous l'avons reçu. Si nous avons des questions en rapport avec votre formulaire, nous communiquerons avec vous par téléphone et ou par courrier. Il est donc important de nous tenir informés de tout changement de vos numéros de téléphone ou de votre adresse en composant le 1-866-343-1858 ou 1-877-627-7027 (ATME), ou par courrier à l'adresse ci-dessus ou par courriel à PICreditsPersonnels@crawco.ca. Tout renseignement incomplet peut entraîner des retards ou le rejet de votre formulaire.

Vous recevrez une lettre de décision par la poste une fois que votre formulaire aura été traité. La lettre de décision vous précisera ce que vous devrez faire ensuite. Si votre formulaire est approuvé, la lettre de décision comprendra un Formulaire sur l'échange des crédits personnels que vous et ou le(s) membre(s) de votre famille devrez remettre à l'entité et ou au service éducationnel collectif. L'entité et ou le service éducationnel collectif devra alors remplir le Formulaire sur l'échange des crédits personnels et nous le transmettre afin que l'entité et ou le service éducationnel collectif reçoive la valeur de vos crédits personnels.

<sup>\*</sup>enfant comprend un enfant adopté en vertu des lois fédérales/provinciales/territoriales ou selon les coutumes indiennes.

IMPORTANT: Vous ne pouvez pas modifier votre choix d'option de vos crédits personnels, sauf dans les cas de décès ou d'invalidité du membre de la famille avant la transmission du Formulaire sur l'échange des crédits personnels à l'agent du fiduciaire, dans lequel cas les crédits personnels peuvent être transférés de nouveau au bénéficiaire du PEC. « Invalidité » s'entend d'une incapacité mentale ou physique chronique et grave confirmée par un certificat médical signé par un médecin autorisé. Sinon, vous pouvez demander une modification là où vous ou les membres de votre famille avez choisi d'utiliser les crédits personnels si le cours, le programme ou le service éducatif collectif n'est plus disponible. Seul le bénéficiaire du PEC peut demander une modification là où il peut utiliser les crédits personnels. Veuillez composer le 1-866-343-1858 ou le 1-877-627-7027 (ATME) pour de plus amples renseignements.

#### **DATES LIMITES IMPORTANTES**

Date limite de transmission du Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels : date portant la marque postale du 9 mars 2015.

**Date limite** de transmission du Formulaire sur l'échange des crédits personnels par l'entité ou le service éducationnel collectif : date portant la marque postale du 8 juin 2015.

Tous les dossiers (fichiers) inactifs seront fermés le 9 juin 2015.

Page 1



#### Déclaration sur la protection des renseignements personnels :

Les renseignements demandés dans ce Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels sont recueillis, utilisés et conservés par l'Administrateur (« administrateur ») des crédits d'impôt personnels dans le cadre du Paiement d'expérience commune (« PEC ») et ses agents dans le but de gérer et d'administrer les crédits personnels dans le cadre du PEC conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* L.C » 2000, ch. 5 (« LPRPDE »). Les renseignements seront transmis au gouvernement du Canada afin de faciliter l'administration des crédits personnels dans le cadre du PEC. Les renseignements personnels sont protégés en vertu de lois fédérales, y compris la LPRPDE et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et des renseignements personnels peuvent être utilisés ou communiqués conformément aux lois pertinentes. Vous avez le droit de demander l'accès à vos renseignements personnels. Pour ce faire, composez le 1-866-343-1858 ou le 1-877-627-7027 (ATME).

Section A – Renseignements sur le bénéficiaire du PEC (Veuillez répondre à toutes les cases)							
ID Transaction du PEC XXXXXXXXXX		Grou	Groupe : □ Indien inscrit □ Indien non inscrit □ Métis □ Non autochtone □ Inuit (Nunavut) □ Inuit (Québec) □ Inuvialuit				
Langue préférée □ anglais □ français				exe 🗆 Homme 🗆			
Prénom XXXXXXXXX			Second prénom XXXXXXXXXX			Nom de famille XXXXXXXXXX	
Date de naissance (mi			Lieu de naissance (Province/Territoire/État/Pays)				
Adresse postale (N°., r	rue, app., R.R.,	B.P.)	Ville/Municipalité Province/Territoire/État				
Pays	Code postal/0	Code Zip	Numéro o	de téléphone –	Adres	se électro	onique :
Section B - Rensei	gnements su	ır le repr	ésentant p	personnel			
Vous devez remplir cette section seulement si vous êtes un représentant personnel. Le représentant personnel comprend, dans le cas d'une personne décédée, un exécuteur, administrateur, fiduciaire testamentaire, syndic ou liquidateur de la personne décédée ou, dans le cas d'une personne frappée d'incapacité mentale, un tuteur, comité, gardien, curateur de la personne ou curateur public ou leur équivalent ou, dans le cas d'une personne mineure, la personne ou partie nommée pour administrer ses affaires. Vous DEVEZ remplir la section A et la section B. Vous DEVEZ également fournir une preuve indiquant votre autorisation d'agir à titre de représentant personnel du bénéficiaire du PEC.							
Je présente une demande au nom d'un be PEC qui est une personne : □ incapable □ mineure □ décédée		un bénéfic	dénéficiaire de J'ai inclus une copie <b>certifiée conforme</b> de :  ☐ Mon autorité d'agir ☐ Autre :  ☐ Ordonnance d'un tribunal  ☐ Testament homologué				
Prénom du représentant Second prénom du représentant Nom de famille du représentant							
Adresse postale (N°., rue, app., R.R., B.P.)		.) Ville/Municipalité Province/Terr		Province/Territoire/État			
Pays Code postal/Code Zip N° de t		N° de télé	léphone Courriel :				
Section C – Si vous avez eu l'aide d'une personne pour remplir ce formulaire, veuillez fournir les renseignements la concernant ci-dessous							
Prénom Nom de famille							
Adresse postale (N°., rue, app., R.R., B.P.)  Ville/Municipalité				palité			
Province/Territoire/État Pays			Lien de parenté	avec vo	ous :		



Section D – Comment aimeriez-vous utiliser vos crédits personnels :				
Veuillez nous dire comment vous souhaitez utiliser vos crédits personnels en complétant les étapes 1, 2 et 3 suivantes. Vous ne pouvez choisir qu'une option de l'étape 1.				
Étape 1- Cochez la case de l'option que vous choisissez ci-dessous ↓	Étape 2 – Cochez la ou les cases ci-dessous qui ont trait à votre choix dans l'étape 1 ↓	Étape 3 – Remplissez la ou les parties sur les pages suivantes comme indiqué ci-dessous		
☐ Option 1 : Utiliser tous vos crédits personnels pour vous-même.	Vous choisissez de :			
	□ Utiliser vos crédits personnels auprès de l'entité éducative 1; <b>ou</b>	Partie 3		
	□ Diviser vos crédits personnels entre 2 entités éducatives; ou	Partie 3 et partie 4		
	☐ Utiliser vos crédits personnels pour le service éducatif collectif 1; ou	Partie 5		
	□ Diviser vos crédits personnels entre 2 services éducatifs collectifs; <b>ou</b>	Partie 5 et partie 6		
	☐ Diviser vos crédits personnels entre l'entité éducative 1 et le service éducatif collectif 1	Partie 3 et partie 5		
☐ Option 2 : Utiliser une partie de vos crédits personnels pour vous-	Vous choisissez de :			
même et en transférer à un (1) membre de votre famille. Vous	<ul> <li>Utiliser votre part de vos crédits personnels que vous avez conservés pour vous-même auprès d'une (1) entité éducative; ou</li> </ul>	Partie 3		
devez conserver un minimum de 1 000 \$ pour vous-même, et le total combiné pour vous-même et le	<ul> <li>Utiliser votre part de vos crédits personnels que vous avez conservés pour vous-même au service éducatif collectif 1;</li> </ul>	Partie 5		
membre de votre famille ne doit pas excéder 3 000 \$.	Le membre de votre famille choisit de :			
	☐ Utiliser sa part de vos crédits personnels auprès d'une (1) entité éducative; ou	Partie 1 et partie 4		
	☐ Utiliser sa part de vos crédits personnels auprès du service éducatif collectif 1;	Partie 1 et partie 6		



	Option 3 : Transférer tous vos crédits personnels à un (1) membre	Votre membre de la famille choisit de :	
d	le votre famille.	□ Utiliser vos crédits personnels auprès d'une (1) entité éducative; <b>ou</b>	Partie 1 et partie 3
		□ Diviser vos crédits personnels entre deux (2) entités éducatives; <b>ou</b>	Partie 1, partie 3 et partie 4
		□ Utiliser vos crédits personnels pour un (1) service éducatif collectif; ou	Partie 1 et partie 5
		<ul> <li>Diviser vos crédits personnels entre deux (2) services éducatifs collectifs; ou</li> </ul>	Partie 1, partie 5 et partie 6
		☐ Diviser vos crédits personnels entre une (1) entité éducative et un (1) service éducatif collectif	Partie 1, partie 3 et partie 5
crédits deux ( Vous minima membi combir votre	Option 4 : Transférer tous vos crédits personnels à partager entre	Le membre de la famille n° 1 choisit de :	
	deux (2) membres de votre famille. Vous devez transférer une valeur	<ul> <li>Utiliser sa part de vos crédits personnels auprès d'une (1) entité éducative; ou</li> </ul>	Partie 1 et partie 3
	minimale de 1 000 \$ à un des membres de votre famille et le total combiné pour les deux membres de	<ul> <li>Utiliser sa part de vos crédits personnels auprès d'un (1) service éducatif collectif</li> </ul>	Partie 1 et partie 5
	votre famille ne doit pas excéder 3 000 \$.	Le membre de la famille n° 2 choisit de :	
		<ul> <li>Utiliser sa part de vos crédits personnels auprès d'une (1) entité éducative; ou</li> </ul>	Partie 2 et partie 4
		<ul> <li>Utiliser sa part de vos crédits personnels auprès d'un (1) service éducatif collectif</li> </ul>	Partie 2 et partie 6



Partie 1 - Renseignements sur le membre de la famille n° 1					
Langue préférée □ anglais □ frar		Sexe   Homme   Femme			
		) prénom(s)	Nom de famille		
Quel est le lien de parenté avec ve (p. ex. conjoint/e, enfant, petit-enfa			Date de naissance (mm/jj/aaaa)		
Partie 2 - Renseignem	ents sur le membre	de la famille n° 2			
Langue préférée □ anglais □ frar	nçais	Sexe □ Homme □ F	emme		
Prénom	Second(s	) prénom(s)	Nom de famille		
Quel est le lien de parenté avec ve (p. ex. conjoint/e, enfant, petit-enfa			Date de naissance (mm/jj/aaaa)		
Partie 3 - Renseignem		ucative n° 1			
Qui fréquente l'entité éducative n°  Moi-même	Quel montant des 3 000 \$ en crédits personnels souhaitez-vous utiliser ici?				
Nom de l'entité éducative					
Ville/Municipalité	Province/Territoire/État		Pays		
Partie 4 - Renseignements sur l'entité éducative n° 2					
Qui fréquente l'entité éducative n° 2 (cochez la case) :  ☐ Moi-même ☐ Membre de la famille n° 1 ☐ Membre de la famille n° 2			Quel montant des 3 000 \$ en crédits personnels souhaitez-vous utiliser ici?		
Nom de l'entité éducative					
Ville/Municipalité	Province/Territoire/État		Pays		

Page 5



### Renseignements sur le service éducatif collectif :

Le service éducatif collectif à qui vous choisissez de transférer vos crédits personnels doit respecter les modalités et conditions relatives aux crédits personnels qui se trouvent dans le site Web officiel des tribunaux à <a href="https://www.residentialschoolsettlement.ca">www.residentialschoolsettlement.ca</a> ou composer le 1-866-343-1858 ou le 1-877-627-7027 (ATME). Veuillez cocher les cases pertinentes au service éducatif collectif à qui vous avez choisi de transférer vos crédits personnels. Vous pouvez cocher plus d'une case.

cocher plus d'une cas	se.				
Partie 5 - R	enseignements su	ır le service éducatif collectif n	° 1		
Qui fréquente le serv	ice éducatif collectif n		Quel montant	Quel montant des 3 000 \$ en crédits personnels souhaitez-vous utiliser ici?	
Nom du service éduc	atif collectif :				
Ville/Municipalité	icipalité Province/Territoire/État		Pays		
utilisera les crédits p	ersonnels que vous a	s dire comment la personne qui fré avez transférés à cette personne au le feuille séparée et écrire votre ID d	ix fins du service éduc	atif collectif no 1. S'il	
Comment les crédits seront-ils utilisés	s personnels	Date du programme	Lieu	Montant (\$CAD)	
Exemple : Programme linguistique collectif		Du 1 <sup>er</sup> mai 2014 au 1 <sup>er</sup> juin 2014	St. Paul, AB	2 000 \$	
Documents d'appui s	upplémentaires ci-ioir	nts (p.ex. renseignements publics dis	sponibles sur les progra	ammes) :□ Oui□ Non	



Partie 6 – Renseignements sur le service éducatif collectif n° 2					
Qui fréquente le service édu	catif collectif n	° 2 (cochez la case) : 1 □ Membre de la famille n° 2	Quel montant des 3 000 \$ en		
Nom du service éducatif coll	ectif:				
Ville/Municipalité Province/Terr		ritoire/État Pays			
utilisera les crédits personne	els que vous a	dire comment la personne qui fré vez transférés à cette personne au e feuille séparée et écrire votre ID d	ux fins d	u service éduc	atif collectif n° 2. S'il
Façon dont les crédits per seront utilisés	sonnels	Date du programme		Lieu	Montant (\$CAD)
Exemple : Programme cultur en groupe	rel de danse	Du 1 <sup>er</sup> février 2014 au 1 <sup>er</sup> juin 2014	Fro	g Lake, AB	1 000 \$
	4				
	· ·				
Dogumento d'appui supplém	ontaires ioints	(ex renseignements publics sur les	nrogran	nmoo) : 🗆 Oui	□Non

Page 7



#### Section E - Déclaration et signature

Cette section doit être remplie par le bénéficiaire du PEC ou le représentant personnel ayant l'autorité d'agir au nom du bénéficiaire du PEC qui est décédé, d'un mineur ou d'une personne incapable. Veuillez lire attentivement la déclaration suivante avant de signer.

Déclaration: J'ai rempli le Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels et j'ai décidé comment et où je souhaite utiliser mes crédits personnels. Je comprends que l'Administrateur examinera mon Formulaire sur la reconnaissance de mes crédits personnels afin de s'assurer qu'il est complet et qu'il aura peut-être besoin de communiquer avec moi par téléphone ou par la poste pour me demander des renseignements supplémentaires. Je comprends que je peux être invité à fournir une confirmation de lien de parenté si je choisis de transférer une partie de mes crédits personnels à un membre de ma famille (par exemple, certificat de naissance). Je comprends qu'après avoir transmis le Formulaire sur la reconnaissance de mes crédits personnels, je ne peux pas modifier à qui j'ai transféré mes crédits personnels.

Si la valeur combinée des crédits personnels que vous avez indiqués sur votre Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels totalise moins de 3 000 \$ CAD, la valeur de toute partie inutilisée de vos crédits personnels restera dans le fonds d'affectation spéciale du PEC tant que le transfert au National Indian Brotherhood Fund et à l'Inuvialuit Education Foundation a lieu, suivant la date limite relative aux crédits personnels.

Je conviens de partager mes renseignements personnels, y compris, entre autres, mes renseignements personnels remis au gouvernement du Canada et aux tierces parties requises et autorisées par la Cour, uniquement aux fins du traitement de ma demande d'utiliser mes crédits personnels, y compris pour l'élaboration de programmes et de services éducatifs collectifs. (veuillez cocher la case) □ Oui □ Non

En signant ci-dessous, j'indique que je suis d'accord avec le contenu de la présente déclaration.

Bénéficiaire du PEC/Représentant perso	onnel:					
Nom en lettres moulées : Signature :						
Date :(mm/jj/aaaa)	Date :(mm/jj/aaaa)					
Signature avec une marque : Si la personne signe avec une marque (par e être un parent. Le témoin doit fournir les rens		e en la présence d'un témoin. Le témoin peut igner la déclaration du témoin.				
Prénom du témoin	Second(s) prénom(s) du témoin	Nom de famille du témoin				
Ville/Municipalité	Province/Territoire/État	Pays				
Lien avec le bénéficiaire du PEC						
		econnaissance des crédits personnels au ne les renseignements et qui a apposé sa				
Nom en lettres moulées : Signature :						
Date :(mm/jj/aaaa)						

Veuillez transmettre le Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels rempli avec tout document à l'appui à l'Administrateur des crédits personnels, pièce 3 - 505, 133, rue Weber Nord, Waterloo (ON) N2J 3G9 ou par télécopieur à 1-888-842-1332 ou par courriel à PICreditsPersonnels@crawco.ca. Votre Formulaire sur la reconnaissance des crédits personnels doit porter la marque postale du 9 mars 2015 au plus tard ou il sera rejeté.